



PEPINIERES - 2011/25 - 14.07.2011



**2^{ème} Avertissement concernant
la Tenthrede mineuse du Bouleau,
Fenusa pumila (= *Fenusa pusilla*)**

Les observations réalisées le mercredi 13 juillet 2011 dans les pépinières de Lesdain (Hainaut occidental) font état du **2^{ème} vol d'adultes de la Tenthrede mineuse du Bouleau** sur *Betula pendula*.

Plantes-hôtes

Commune sur *Betula* spp., mais *B. nigra* et *B. pubescens* paraissent moins sensibles.

Description

Cet **insecte** Hyménoptère a un corps noir et quatre ailes transparentes ; il mesure 2,5 à 3,5 mm de long. La **larve** est blanche, translucide, teintée de vert et aplatie ; elle mesure 6 à 8 mm de long.

Biologie

Les **adultes** sont présents d'avril à août accomplissant généralement 2 générations, parfois plus. Les adultes pondent à l'intérieur des feuilles, avec une préférence pour les jeunes feuilles et les nouvelles pousses. Les larves se développent à l'intérieur de mines de couleur brunâtre. Il n'est pas rare que les mines recouvrent l'entièreté de la feuille. En fin de croissance, les **larves** se nymphosent dans le sol. Deux semaines plus tard, les adultes émergent du sol. Les larves de dernière génération hivernent dans le sol.



Dégâts

Les mines, brunâtres et de grande dimension, peuvent ainsi réduire fortement l'activité photosynthétique des feuilles et entraîner un affaiblissement des plants atteints, surtout en deuxième génération.



Lutte

Sur les parcelles de bouleau où la présence de cette mineuse est constatée, un traitement peut être réalisé dès maintenant, visant à détruire les insectes adultes avant leur ponte.

Une seule matière active est agréée pour la lutte contre les tenthrèdes (Tenthredinidae) sur plantes ornementales ([Source : PHYTOWEB, www.phytoweb.fgov.be](http://www.phytoweb.fgov.be), 14.07.2011). Le produit est classé sur base de son impact sur l'environnement selon les codes instaurés par VMS pour les cultures ornementales de plein air (MZ6).

Code « Orange »

thiacloprid : CALYPSO

*25 ml/100 l d'eau; 2 applications max par saison ; zone tampon de 20 m avec technique classique
insecticide avec action de contact et par ingestion ;
très récemment agréé pour cet usage : risques de résistance encore faibles*

Cet avertissement est également consultable en ligne sur le site du CRA-W : <http://www.cra.wallonie.be> (Services, Avertissements phytosanitaires, Avis « Pépinières ornementales et fruitières »).

Gembloux, le 14.07.2011

C. Fassotte, M. Tomme ¹ & F. Faux, S. Galland²

1. Centre Wallon de Recherches agronomiques (CRA-W), Département Sciences du Vivant, Unité Protection des Plantes et Ecotoxicologie, chemin de Liroux 2, 5030 Gembloux (tél : 081/ 62 56 84; courriel : fassotte@cra.wallonie.be).
2. **Centre d'Essais Horticoles de Wallonie (CEHW)**, chemin des serres 14, 7802 Ormeignies (tél : 068/ 28 11 60; courriel : cehw@cehw.be).